

Validité maximale: 14/01/2035



minimes

excellente

excellente

chaleur cogénération

Logement certifié

Rue: Parc du Bay-Bonnet n°:5 boîte:6

Localité: Fléron

Certifi me : **Appartement**

Date de con ion: Inconnue



Indicateurs spécifiques e énergétique Besoins en chaleur du logement La consommation théorique total d'énergie primaire de ce10 571 kWh/an logement est de moyens faibles Surface de plancher chauffé:52 m² Performance des installations de chauffage Consommation spécifique d'énergie primaire : ... insuffisante satisfaisante $A +++ E_{spec} \leq 0$ Performance des installations d'eau chaude sanitaire $0 < E_{\text{spec}} \le 45 \text{ A}$ satisfaisante **Exigences PEB** Réglementation 2010 Système de ventilation 203 $170 < E_{\text{spec}} \le 255$ Performance moyenne du parc immobilier $255 < E_{spec} \le 340$ wallon en 2010 incomplet $340 < E_{\text{spec}} \le 425$ Utilisation d rgies renouvelables $425 < E_{spec} \le 510$ $E_{\text{spec}} > 510$

Certificateur agréé n° CERTIF-P2-02199

Nom / Prénom : ONORATO Kevin

Adresse: Rue Haute Vaulx

n°:12

CP: 4960 Localité: MALMEDY

Pays: Belgique

Je déclare que toutes les données reprises o certificat sont conformes au protocole de collecte de don certification PEB en vigueur en Wallonie. Version de sept.-2024. Version du logiciel de calcul 4.0.5.

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

sol. therm.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be



Validité maximale: 14/01/2035



Volume protégé

Le volume protégé d'un logement reprend tous les espaces du logement que l'on souhaite protéger des déparditions thermiques que ce soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, , bãtiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un lermique, elle délimite souvent le volume protégé.

tégé est déterminé conformément au protocole de collecte des données défini par

Pescription par le certificateur
Le volume protégé comprend l'ensembre des locaux de l'appartement.

nt est de 144 m³ Le volume protégé de ce log

Surface de plancher chau

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du loge cont situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseumes murs comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimur cm. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (exprince en kWh/m².an) et les émissions spécifiques de CO₂ (exprimées en kg/m².an).

La surface de plancher chauffée de ce logement est de **52 m²**

Rapport partiel

Les installations suivantes sont communes à plusieurs logements.

▼ chauffage

▼ eau chaude sanitaire

□ ventilation

□ solaire thermique □ solaire photovoltaïque











Dès lors, certaines données proviennent du rapport partiel suivant :

N° du rapport partiel : 20210925002194 Validité maximale: 25/09/2031

Adresse principale du bien : Parc du Bay-Bonnet 5 4620 Fléron

n° CERTIF-P2-01572 Celui-ci a été établi par : DE WINTER Marc

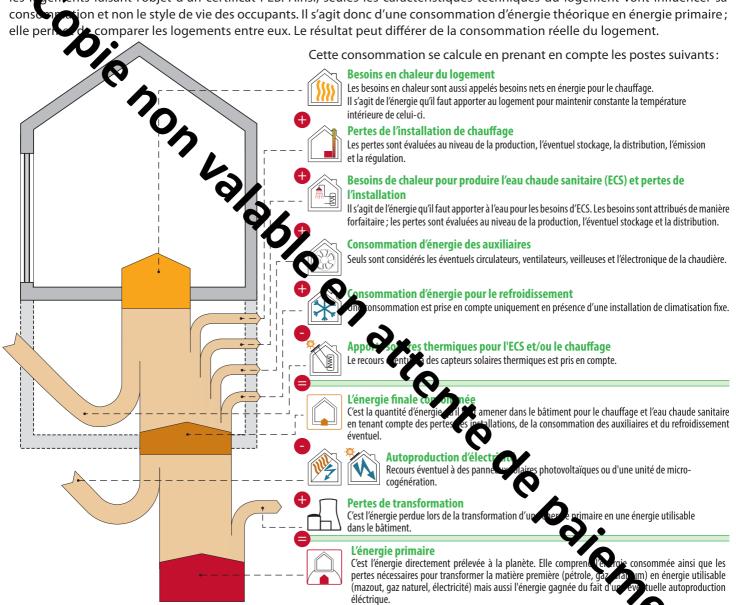


Validité maximale: 14/01/2035



Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout le volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les la genents faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergie théorique en énergie primaire; elle per la de comparer les logements entre eux. Le résultat peut différer de la consommation réelle du logement.



L'électricité: une énergie qui pèse lourd sur la performance énergétique du logement. Pour 1kWh consommé dans un logement, il faut 2,5 kWh d'énergie À l'inverse, en cas d'auto-production d'électricité (via pa dans une centrale électrique. Les pertes de transformation sont photovoltaïques ou cogénération), la quantité d'énergie gagnée donc importantes, elles s'élèvent à 1,5 kWh. est aussi multipliée par 2,5; il s'agit alors de pertes évitées au niveau des centrales électriques. EXEMPLE D'UNE INSTALLATION DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE EXEMPLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE Consommation finale en chauffage Panneaux photovoltaïques - 1 000 kWh 10 000 kWh - 1 500 kWh Pertes de transformation Pertes de transformation évitées 15 000 kWh Économie en énergie primaire Consommation en énergie primaire - 2 500 kWh 25 000 kWh Actuellement, les autres énergies (gaz, mazout, bois...) ne sont pas impactées par des pertes de transformation.

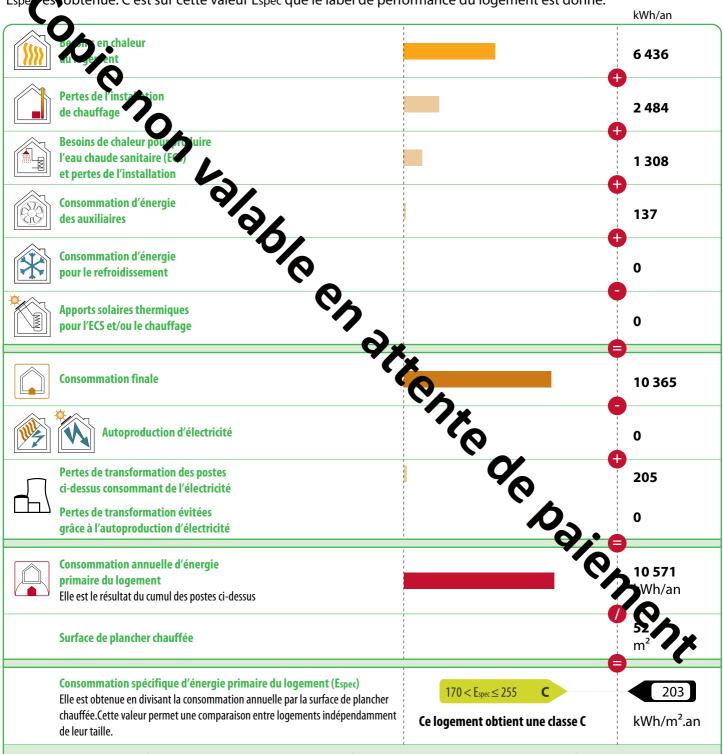


Validité maximale: 14/01/2035



Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes repris dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spécifique d'énergie primaire, Espe es obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.





Validité maximale: 14/01/2035



Preuves acceptables

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Ce raines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificateur doit avoir accès à l'ense de du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométriques du logement, de certaines de propres à l'isolation et des données liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obtenues également ou exclusivement grâce à des documents bien précis. Ces documents sont immés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur; c'est pourquoi le conficateur doit lui fournir un écrit reprenant la liste exhaustive des preuves acceptables, au moins 5 jours avant a effectuer les relevés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette. Elles concernent, par example, les caractéristiques thermiques des isolants, des données techniques relatives à certaines installations telles que le type et la date de fabrication d'une chaudière ou la puissance crête d'une installation photovoltaïque.

À défaut de constat visuel, de person de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants utilise des valeus per défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le poste décrit ne procédure mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il était bon!

Postes	Preuves acceptables prises en compte par le cel 🙉 ateur	Références et descriptifs
Isolation thermique	Pas de preuve	
Étanchéité à l'air	Pas de preuve	P/X
Ventilation	Pas de preuve	6
Chauffage	Pas de preuve	
Eau chaude sanitaire	Pas de preuve	Ph.

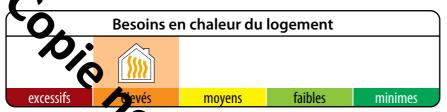


Validité maximale: 14/01/2035



Descriptions et recommandations -1-

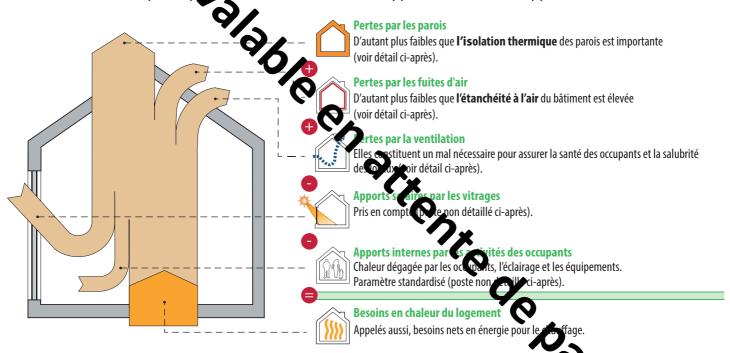
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations pour améliorer la situation exista

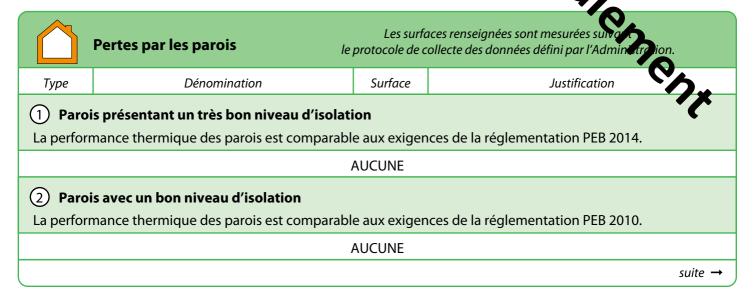


124 kWh/m².an

Besoins nets en énergie (BNE) par m² de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apport de chaleur à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'isolation thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par le ventilation mais aussi des apports solaires et des apports internes.







Validité maximale: 14/01/2035



Descriptions et recommandations -2-

	Perte	s par les parois - suite		ces renseignées sont mesurées suivant ollecte des données défini par l'Administration.
1,000		Dénomination	Surface	Justification
3 Par		isolation insuffisante ou d'épa ns : isolation à renforcer (si néce		e ir vérifié le niveau d'isolation existant).
	F2	fenêtre Bois DV	6,9 m ²	Double vitrage ordinaire - (U _g = 3,1 W/m².K) Panneau non isolé non métallique Châssis bois
_		isolation ons: à isoler.		
	F1	fenêtre B.Co.V	8,8 m ²	Simple vitrage - (U _g = 5,7 W/m².K) Panneau non isolé non métallique Châssis bois
5 Parois dont la présence d'isolation est nonnue Recommandations : à isoler (si nécessaire après a vérifié le niveau d'isolation existant).				veau d'isolation existant).
	M1	mur plein	9.632	Pas de constatation visuelle et pas de preuve acceptable.



Validité maximale: 14/01/2035



Descriptions et recommandations -3-

C

Pertes par les fuites d'air

Ame or r l'étanchéité à l'air participe à la performance énergétique du bâtiment, car, d'une part, il ne faut pas réchauir d'air froid qui s'insinue et, d'autre part, la quantité d'air chaud qui s'enfuit hors du bâtiment est rèduite.

Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air

☑ Non: valeur par 🎺 🚉 t: 12 m³/h.m²

□ Oui

Recommandations : L'étanch, ité à l'air doit être assurée en continu sur l'entièreté de la surface du volume protégé et, principalement, au rive au des raccords entre les différentes parois (pourtours de fenêtre, angles, jonctions, percements ...) car c'exclib que l'essentiel des fuites d'air se situe.



Pertes par ventilation

Pour qu'un logement soit sain, il est nécessaire de remp acer l'air intérieur vicié (odeurs, humidité, etc...) par de l'air extérieur, ce qui inévitablement induit des pertes de chaleur. Un système de ventilation correctement dimensionné et installé permet de réduire ces pertes, en par le lier dans le cas d'un système D avec récupération de chaleur.

Votre logement n'est équipé que d'un système de ventilation rafriel ou très partiel (voir plus loin). En complément de ce système, une aération suffisante est néces à le par simple ouverture des fenêtres. C'est pourquoi, dans le cadre de la certification, des pertes par ventilation sont comptabilisées.

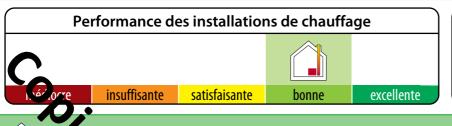
Système D avec récupération de chaleur	Ventilation à la demande	Preuves acceptables caractérisant la qualité d'execution
☑ Non ☐ Oui	☑ Non ☐ Oui	□ Oui
Diminution g	lobale des pertes de ventilation	0%
		· ement



Validité maximale: 14/01/2035



Descriptions et recommandations -4-



72 % Rendement global en énergie primaire

Installation de chauffage central collectif		
Production	Chau de es, mazout, à condensation	
Distribution	Entre 2 🕡 m de conduites non-isolées traversant des espaces non chauffés	
Emission/ régulation	Radiateurs, convecteurs ou ventilo-convecteurs, avec vannes thermostatiques Absence de thermostat d'ambiance Décompte individuaisé des consommations de chauffage	
Decompte muividuaise des consommations de chaunage		

Recommandations:

Le certificateur a constaté que des conduites à chauffage situées en dehors des locaux chauffés ne sont pas isolées. Il est recommandé de les isoler afin d'eviter des dépenditions de chaleur inutiles.

Il est recommandé de placer, s'ils ne sont pas déjla ésents, des écrans réfléchissants derrière les radiateurs ou convecteurs placés devant des murs peu ou pas isolt s. Jes pertes de chaleur à travers ces murs seront ainsi réduites.



Validité maximale: 14/01/2035



Descriptions et recommandations -5-



54 %Rendement global en énergie primaire



Installation d'eau chaude sanitaire collective

Production	Production avec stockage par chaudière, mazout, couplée au chauffage des locaux, régulée en T° variable de chaudière n'est pas maintenue constamment en température), fabriquée avant 2016
Distribution	Présence d'une boucle de circulation isolée Evier de cuisir e entre 1 et 5 m de conduite Bain ou douche entre 1 et 5 m de conduite

Recommandations:

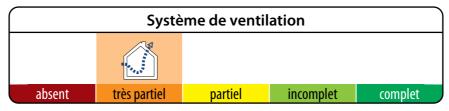
Le niveau d'isolation du ballon de stock or n'est pas une donnée nécessaire à la certification. Une isolation équivalente à au moins 10 cm de laine min ale devrait envelopper le réservoir de stockage pour éviter des déperditions de chaleur inutiles. Il est donc remmandé de le vérifier et d'éventuellement renforcer l'isolation.



Validité maximale: 14/01/2035



Descriptions et recommandations -6-





ème de ventilation

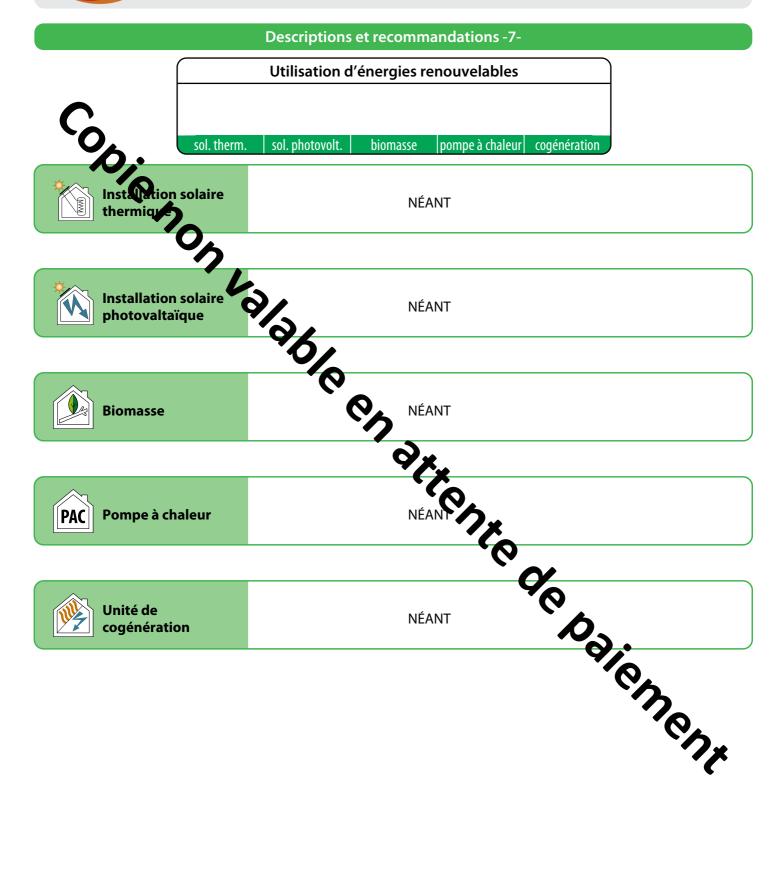
La ventilation des loc essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Le certificateur a fait le relevé des dispositifs suivants.

Locaux secs	Ouvertures d'alimentation ou plantes (OAR) ou méraniques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Séjour	a d	Cuisine	aucun
Chambre 1	aucun	Salle de bain	OER
	O .	Toilette	OER
Selon les relevés effect le logement. Le systèm	tués par le certificateur, seulés de ne de ventilation n'est donc pas co	ouvertures d'évacuation de l informe aux règles de bonne	'air vicié sont présentes dans pratique.
logement. Il est viveme Si des améliorations so d'un tel système. De pl	ventilation des locaux est essentié ent conseillé d'installer un système ont apportées à l'étanchéité à l'air, lus, en cas de remplacement des fé équipés d'ouvertures d'alimentatio	e de vertilation complet. il faut ar torter d'autant plus enêtres et protes extérieures, on (naturelles) u mécaniques	d'attention à la présence la réglementation exige que
			700



Validité maximale: 14/01/2035







Numéro: 20250114000867

Établi le : 14/01/2025 Validité maximale: 14/01/2035



Impact sur l'environnement

Le CO₂ est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Améliorer la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces émissions de CO₂.

Émission aveluelle de CO ₂ du logement	2 615 kg CO ₂ /an
Surface de plantie chauffée	52 m ²
Émissions spécifiques de Q	50 kg CO ₂ /m².an

8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un 1000 kg de CO₂ équivalent à ro aller-retour Bruxelles-Lisbonne en par passager).

our aller plus loin

Si vous désirez améliorer la performance exergétique de ce logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un **audit pement** mis en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils pe so nalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à avec leur impact énergétique et financier.

L'audit logement permet d'activer les primes habitation (voi Le certificat PEB peut servir de base à un audit logement.



Conseils et primes

La brochure explicative du certificat PEB est une aide précieuse pour mieux compare dre les contenus présentés. dre de la companya de

Elle peut être obtenue via: - un certificateur PEB

- les guichets de l'énergie
- le site portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez également d'autres informations utiles notamment :

- la liste des certificateurs agréés;
- les primes et avantages fiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- des brochures de conseils à télécharger ou à commander gratuitement;
- la liste des guichets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

Données complémentaires

Permis de bâtir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référence du permis : NÉANT

Prix du certificat : 175 € TVA comprise